

Notes et Documents N°108



BP 823 - 98845 Nouméa Nouvelle-Calédonie
Tél : (687) 28 31 56 - 27 54 81
Fax : (687) 28 81 48
e-mail : isee@isee.nc

Directeur de la Publication
G. Baudchon

Responsable Études Économiques
E. Desmazures

Rédacteur
C. Une-Jone

Responsable Publications et
conception graphique
M. Messing Colmet-Daage

Réalisation
M. Laubreaux

Vente
1 200 ECFR, avion 15,08 EUR
Dépôt légal
ISSN 0758-0029

Toute reproduction est autorisée avec
indication précise de la source :
ND N°108, ISEE
Édition : Octobre 2008

Avant propos



Dans le cadre de l'élaboration des comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie, l'ISEE exploite les données disponibles des différentes unités institutionnelles et administratives. Ainsi, chaque année, l'ISEE collecte et traite les informations recueillies auprès d'une centaine d'organismes classés dans le secteur public tel qu'il est défini au sens de la comptabilité nationale. Compte tenu de l'importance des différentes fonctions et compétences instituées par la loi n°99-209 organique relative à la Nouvelle-Calédonie, il a paru opportun de réaliser une publication sur les dépenses et recettes de ce secteur public.

La présente étude porte sur une période allant de 1999 à 2006 et détaille les différents types de recettes (fiscalité, cotisations sociales, revenus de la propriété...) ainsi que les différentes catégories de dépenses (dépenses salariales, achats de biens et de services, dépenses d'investissement...). Les transferts entre unités du secteur public y sont également identifiés.

Le Directeur de l'ISEE

Gérard BAUDCHON

SOMMAIRE

Synthèse	3	Plus de la moitié des dépenses publiques sont des dépenses de fonctionnement	19
Vue d'ensemble	5	Les autres dépenses du secteur public	21
Le secteur public : définition	5	Les flux internes	27
Les dépenses et recettes du secteur public	9	Les transferts internes au secteur public	27
Les recettes du secteur public	11	Les encours de dette	31
Plus de la moitié des recettes du secteur public sont des prélèvements obligatoires	11	État de la dette	31
Les autres ressources du secteur public	16	L'importance du secteur public dans l'économie	32
Les dépenses du secteur public	19	Indicateurs du secteur public calédonien	32

Le secteur public

Le secteur public regroupe plus d'une centaine d'unités exerçant des activités diverses (enseignement, santé, administration générale, recherche...). La comptabilité nationale définit l'appartenance d'une unité au secteur public à partir de la composition de ses ressources. En effet, une unité est dite publique dès lors que plus de 50% de ses ressources sont composées de contributions obligatoires (recettes fiscales, cotisations sociales, ou subventions provenant d'autres unités du secteur public).

En 2006, le secteur public calédonien disposait de plus de 336 milliards de F.CFP en ressource (hors transferts internes au secteur public), dont 57% représentent les prélèvements obligatoires, 35% les transferts de la France métropolitaine ; le solde étant réparti entre les recettes marchandes (ventes de publications, de formations, forfaits hospitaliers, droits d'entrées dans les musées...) et d'autres revenus (revenus de la propriété...).

Ces ressources permettent au secteur public de réaliser ses différentes missions au travers des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui se chiffrent à plus de 334 milliards de F.CFP. Les charges salariales constituent le poste de dépense le plus important (42%) et à ce titre, le secteur public calédonien emploie dans ses services plus de 26 mille personnes. Les achats de biens et services correspondent à 13% du total des dépenses contre 30% pour les prestations sociales versées. Enfin l'effort consacré aux dépenses d'investissement par le secteur public en 2006 a atteint près de 30 milliards de F.CFP soit 9% des dépenses totales.

Enfin, les transferts internes au secteur public s'élèvent à plus de 133 milliards de F.CFP en 2006. Ils représentent des dotations et subventions de fonctionnement et d'investissement versées et reçues par les unités du secteur public. Afin d'éviter les doubles comptes, les dépenses et recettes du secteur public sont analysées hors transferts internes au secteur public.

Le secteur public : définition

Qu'est-ce que le secteur public ?

Une administration publique est une entité juridique qui assure une des fonctions suivantes :

- la mise en œuvre des politiques sociales et économiques,
- la production de services non marchands,
- la redistribution des revenus et de la richesse.

Pour remplir ces missions, elle a la capacité de réunir des fonds soit en percevant des impôts ou des cotisations sociales, soit en recevant des subventions émanant d'une autre collectivité publique.

Le secteur public étudié dans les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie regroupe toutes les unités juridiques qui correspondent à cette définition. Il comprend donc non seulement les administrations publiques telles qu'on l'entend généralement, mais également des établissements publics et des organismes de couverture sociale.

La diversité du secteur public calédonien

La Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui une collectivité sui generis, qui bénéficie d'institutions conçues pour elle seule, et qui se voit transférer, de manière progressive mais irréversible, certaines compétences de l'État.

L'organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie est issue de la loi organique qui répartit les compétences entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes. Elle organise le fonctionnement du gouvernement, du Congrès, du Sénat coutumier et des institutions

provinciales, fixe les modalités des élections aux assemblées locales et les conditions dans lesquelles la Nouvelle-Calédonie sera appelée à se prononcer sur son avenir.

La Nouvelle-Calédonie a des compétences en matière d'impôts et taxes, de droit de travail, de protection sociale, de fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes, de réglementation des marchés publics et ses délégations de service public, d'organisation des services et des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie, d'établissements hospitaliers. Elle a hérité depuis le 1^{er} janvier 2000 de compétences qui jusqu'alors appartenaient à l'État : le statut civil coutumier et le régime des terres coutumières, le régime de travail des étrangers, le programme d'enseignement primaire, la formation des maîtres, le contrôle pédagogique, les principes directeurs du droit du travail et de la formation professionnelle, le commerce extérieur, l'exploitation de la zone économique exclusive, la réglementation de certaines substances comme les hydrocarbures ou le nickel, la desserte aérienne avec certaines exceptions...

Les provinces sont des collectivités territoriales qui disposent d'une compétence de droit commun, c'est-à-dire qu'elles sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas réservées par la loi à l'État, au territoire ou aux communes ; elles sont notamment compétentes en matière de réseau routier d'intérêt provincial, de réalisation et d'entretien des collèges, de gestion de personnel de la province, de développement économique, de droit foncier.

Les 33 communes de Nouvelle-Calédonie sont des collectivités de la République qui disposent

Vue d'ensemble

6

des mêmes droits et libertés que les communes de Métropole à l'exception de deux compétences majeures : le droit de l'urbanisme et de la construction et le développement économique qui sont du ressort des provinces.

L'État conserve les compétences régaliennes : la justice, la défense, l'ordre public, la monnaie (on considère les services publics de l'État présents en Nouvelle-Calédonie comme faisant partie du secteur public calédonien).

La Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes et l'État peuvent créer des établissements publics et leur confier une fonction de leur compétence ; ces établissements disposent d'un budget autonome ; ils sont financés majoritairement par leur autorité de tutelle.

La composition du secteur public en Nouvelle-Calédonie

En 2006, on trouve dans le secteur public :

le sous-secteur de l'administration de la Nouvelle-Calédonie est composé de la Nouvelle-Calédonie et de ses établissements publics (appelés par la suite "Organismes Divers d'Administration de la Nouvelle-Calédonie" ou ODANC) :

- Agence de Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC),
- Agence Pour l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN),
- Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC),
- Bibliothèque Bernheim (BB),
- Chambre d'Agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC),
- Chambre de Commerce et d'Industrie (plus aéroport international de La Tontouta) (CCINC),
- Chambre des Métiers de la Nouvelle-Calédonie (CMNC),
- Centre de Rencontre et des Échanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC),

- Comité Territorial Olympique du Sport (CTOS),
- Conservatoire de Musique de Nouvelle-Calédonie dont les nouveaux statuts ont été adoptés par le congrès de la Nouvelle-Calédonie (Délibération n°106 du 24 août 2005), qui remplace l'École Territoriale de Musique (ETM),
- École des Métiers de la Mer (EMM),
- Établissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA),
- École Territoriale de Formation des Personnes Adultes (ETFPA),
- Fonds Social de l'Habitat (FSH),
- Fond Calédonien de l'Habitat (FCH),
- Institut Agricole Calédonien (IAC),
- Institut de Formation des Maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC),
- Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE),
- Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC) qui remplace l'Agence Pour l'Emploi,
- Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP) ; auparavant appelé IFPA et transféré de l'État à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} octobre 2003,
- Institut de Formation des Personnels de Santé,
- Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) ;

le sous-secteur de l'administration provinciale, composé des trois provinces (province Sud, province Nord, province des îles Loyauté) et de ses établissements publics (Organismes Divers d'Administration Provinciale ou ODAP) :

- Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud ;

le sous-secteur de l'administration des communes et de ses établissements publics (Organismes Divers d'Administration Communale ou ODAC) :

- Centre Communal d'Action Sociale de Bourail (CCAS de Bourail),
- Centre Communal d'Action Sociale de Dumbéa (CCAS de Dumbéa),
- Centre Communal d'Action Sociale du Mont-Dore (CCAS du Mont-Dore),

- Centre Communal d'Action Sociale de Nouméa (CCAS de Nouméa),
- Centre Communal d'Action Sociale de Kaala-Gomen (CCAS de Kaala-Gomen),
- Centre Communal d'Action Sociale de Lifou (CCAS de Lifou),
- Centre Communal d'Action Sociale de Maré (CCAS de Maré),
- Centre Communal d'Action Sociale de Poya (CCAS de Poya),
- Caisse des Écoles du Mont-Dore (CDE du Mont Dore),
- Caisse des Écoles de Nouméa (CDE de Nouméa),
- Caisse des Écoles de Dumbéa (CDE de Dumbéa),
- Caisse des Écoles de Maré (CDE de Maré),
- Syndicat d'Initiative à Vocation Multiple de La Foa (SIVM de La Foa),
- Syndicat d'Initiative à Vocation Multiple de la côte Est (SIVM côte Est),
- Syndicat d'Initiative à Vocation Multiple de la côte Ouest (SIVM côte Ouest),
- Syndicat d'Initiative à Vocation Multiple Nord (SIVM Nord),
- Syndicat d'Initiative à Vocation Unique des Eaux du Grand Nouméa (SIVU des Eaux du Grand Nouméa),
- Syndicat d'Initiative à Vocation Unique de la côte Ouest (SIVU de la côte Ouest),
- Syndicat d'Initiative à Vocation Unique Transco (SIVU Transco),
- Syndicat d'Initiative à Vocation Unique TIPEEP (SIVU TIPEEP) ;

le sous-secteur de l'administration de l'État : composé des services de l'État et de ses établissements publics (Organismes Divers d'Administration de l'État ou ODAE) :

- Agence pour le Développement de la Culture Kanak (ADCK),
- Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF),

- Centre de Documentation Pédagogique (CDP),
- Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM),
- Lycée Agricole de la Nouvelle-Calédonie,
- Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (OACVG),
- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER),
- Institut de Recherche et Développement (IRD),
- Centre National de Recherche Scientifique (CNRS),
- Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC),
- Association Calédonienne d'Enseignement Scientifique Technique et Économique (ACESTE),
- Groupement d'Intérêt Public Cadres avenir ;

le sous-secteur des organismes de couverture sociale comprend également aussi les établissements hospitaliers publics (Organismes de Couverture Sociale ou OCS) :

- CAFAT,
- Mutuelle des Fonctionnaires,
- Mutuelle SLN,
- Mutuelle du Commerce et Divers,
- Caisse Locale de Retraite (CLR) anciennement nommée OTRAF,
- Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet (CHS),
- Centre Hospitalier Territorial (CHT),
- Centre Hospitalier du Nord (CHN),
- Centre Raoul Follereau (CRF) ;

le sous-secteur des établissements d'enseignement privé sous contrat (EEP) :

- Fédération de l'Église Libre Protestante (FELP),
- Direction Diocésaine de l'École Catholique (DDEC),
- Alliance Scolaire de l'Église Évangélique (ASEE) ;

les autres : toutes les associations dont le financement est majoritairement assuré par des fonds publics.

Vue d'ensemble

CO

Regroupement des unités du secteur public par branche d'activité

Branche d'activité	Captage, traitement et distribution d'eau	Cantines scolaires	Transports terrestres	Services auxiliaires des transports	Activités immobilières	Recherche et développement	Services fournis principalement aux entreprises	Administrations publiques	Éducation	Santé et action sociale	Assainissement, voirie et gestion des déchets	Activités associatives	Activités récréatives, culturelles et sportives
Communes							Les 33 communes						
Nouvelle-Calédonie							La Nouvelle-Calédonie						
État							L'État						
Provinces							Les 3 Provinces						
ODAC	SIVU des eaux du grand Nouméa	"Caisse des écoles de Nouméa" "Caisse des écoles du Mont Dore" "Caisse des écoles de Maré" "Caisse des écoles de Dumbéa"	SIVU Transco				CCAS de Bourail, CCAS de Dumbéa, CCAS du Mont Dore, CCAS de Nouméa, CCAS de Lifou, CCAS de Maré, CCAS de Kaala-Gomen, CCAS de Poya, SIVU Sud, SIVU de la côte Est, SIVU Nord			SIVU de la côte Ouest	SIVU TIPEEP		SIVU de la côte Ouest
ODAE						IRD, CNRS, IFREMER	GIP Cadres avenir	ADRAF	Cnam/aceste, UNC, LANC, IUFM			OACVG	ADCK, CDP
OCS								Cafat, Mutuelle du commerce, Mutuelle des fonctionnaires, Mutuelle SLN, CLR		CHT, CRF, CHS, CHN			
EPP									DDEC, ASEE, FELP				
ODAP				Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud,									
ODANC				CCI gestion de l'aéroport de Tontouta, PANC	FCH	IAC	ADANC	APE, ASSNC, APICAN, ERPA, FSH, ISEE	Conserv. de Musique de NC, EMM, EFPA, IFMNC, CREIPAC, IFAP, IFPSS			CCINC, CANC, CMNC	BB, CTOS

Les dépenses et recettes du secteur public

Le montant total des recettes du secteur public en Nouvelle-Calédonie s'est élevé à 336 milliards de F.CFP en 2006, alors que les dépenses n'ont été que de 334 milliards ; ainsi le secteur public a enregistré une capacité de financement d'1,6 milliard de F.CFP. Ces montants sont corrigés des

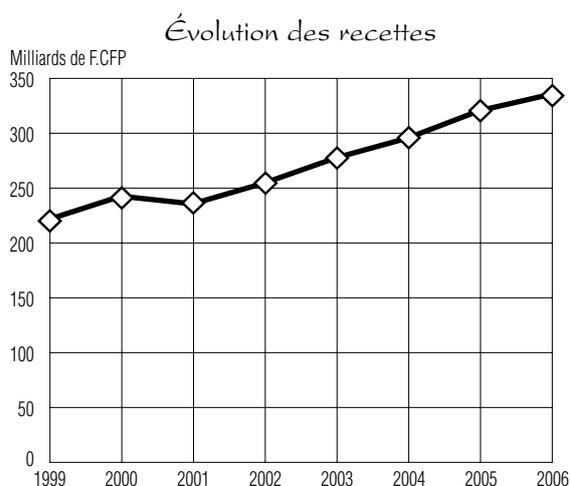
transferts internes au secteur (flux consolidés), qui pourraient impliquer des double-comptes et ne retiennent pas les opérations financières (emprunts contractés et remboursement de la dette ; seuls les intérêts qui correspondent à une charge courante sont comptabilisés).

Les dépenses et recettes du secteur public en Nouvelle-Calédonie

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dépenses	Dépenses de fonctionnement	125 676	128 922	134 864	147 835	155 349	159 751	169 427	184 360
	Intérêts	2 549	2 721	2 338	2 529	2 295	2 381	2 242	2 060
	Prestations	54 927	58 249	62 536	69 214	78 678	86 045	91 276	99 310
	Autres transferts	10 219	12 028	10 507	13 580	13 107	12 678	16 466	17 599
	Acquisitions nettes d'actifs non financiers	20 018	19 372	21 169	23 613	21 415	22 505	26 779	31 163
Total dépenses		213 388	221 292	231 414	256 771	270 843	283 359	306 191	334 492
Recettes	Recettes de production	11 283	10 442	11 400	13 633	14 188	14 673	16 224	18 754
	Revenus de la propriété	1 054	1 449	1 920	1 947	2 158	2 299	2 900	3 949
	Impôts	68 571	71 602	76 699	80 971	88 656	100 038	112 734	114 716
	Cotisations sociales	43 676	45 876	47 373	53 536	60 814	65 917	68 753	75 549
	Autres transferts	97 354	113 640	98 694	105 390	112 028	113 065	120 738	123 192
Total recettes		221 938	243 008	236 086	255 477	277 845	295 993	321 348	336 160
Capacité (+) ou besoin (-) de financement		8 550	21 716	4 672	-1 294	7 002	12 633	15 158	1 668

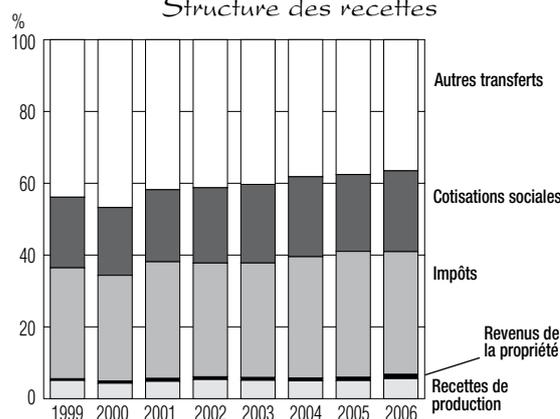
Unité : million de F.CFP

Les recettes du secteur public ont dépassé les 336 milliards de F.CFP en 2006



Les prélèvements obligatoires représentent 57% des recettes du secteur public soit 34% sous forme d'impôts et 23% de cotisations sociales.

Structure des recettes



Les transferts en provenance de l'État, y compris les transferts des sièges d'établissements publics disposant d'agences situées en Nouvelle-Calédonie (IRD, IFREMER, CNRS...) représentent 35% des recettes. Bien qu'ayant principalement une activité non marchande, les unités du secteur public peuvent avoir

Vue d'ensemble

10

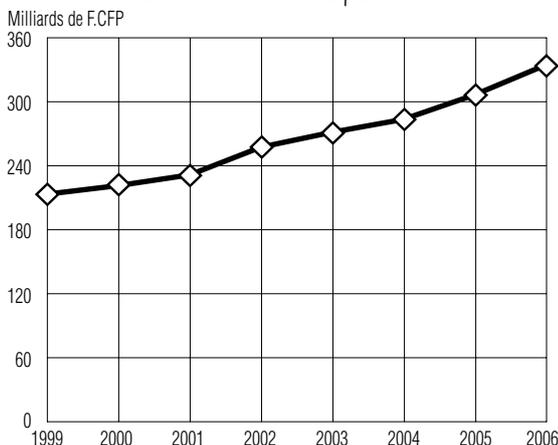
des recettes liées à une activité marchande : droits d'entrées, ventes, revenus de la propriété... ; ces recettes de production se sont élevées à 19 milliards en 2006 et représentent 6% des recettes totales.

Les recettes du secteur public ont augmenté de 6% en moyenne annuelle entre 1999 et 2006. Sur cette période, on enregistre une augmentation des impôts et cotisations sociales perçus de plus de 78 milliards, les transferts en provenance de Métropole ayant augmenté de près de 24 milliards et les recettes de production de 7,4 milliards.

En 2006 les dépenses du secteur public se sont élevées à plus de 334 milliards de F. CFP

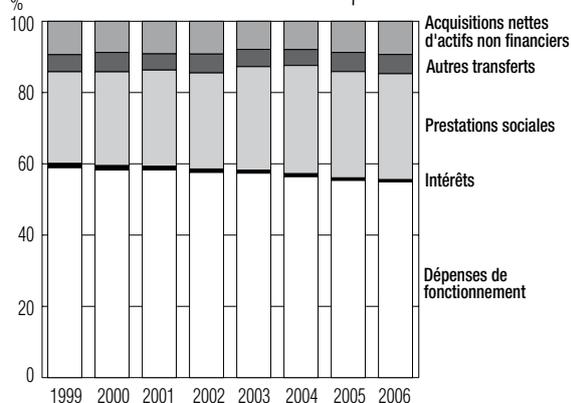
Le taux de croissance moyen annuel des dépenses du secteur public au cours de la période 1999 à 2006 a été de l'ordre de 7%. On constate toutefois une accélération en 2002, année au cours de laquelle les dépenses ont augmenté de 11% par rapport à 2001 ; celle-ci s'explique en partie par l'augmentation des dépenses de personnel suite à la mise en place du RUAMM.

Évolution des dépenses



Plus de la moitié des dépenses du secteur public (55% en 2006) sont des dépenses de fonctionnement : salaires et traitements, cotisations sociales, consommations intermédiaires (achats de fournitures, de petits matériels, de services nécessaires au fonctionnement du secteur public). Viennent ensuite les prestations sociales (30%). Les acquisitions nettes d'actifs non financiers (l'investissement réalisé au cours de l'année, plus les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers) représentent 9% des dépenses, les "Autres transferts" (subventions aux entreprises...), 5%, alors que les intérêts pèsent moins de 1% dans le total des dépenses en 2006.

Structure des dépenses



Les charges salariales (salaires et traitements bruts ainsi que les cotisations sociales) se sont élevées à 139 milliards et représentent les trois quarts des dépenses de fonctionnement. Le secteur public, tel que défini dans les comptes économiques, emploie plus de 26 000 salariés et se présente comme le premier employeur de la Nouvelle-Calédonie (environ un tiers de la population salariée totale).

Près de la moitié des effectifs du secteur public sont enregistrés dans des services de l'État ; sont compris parmi eux les personnes affectées aux forces armées (près de 3000 personnes) ainsi que les enseignants de l'enseignement privé sous contrat payés par l'État.

Effectif salarié du secteur public

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Communes	2 425	2 355	2 404	2 358	2 481	2 491	2 647	2 817
EEP	984	980	1 010	1 034	1 087	1 056	1 045	829
État	10 544	10 543	10 728	11 640	11 744	11 680	11 683	11 556
Nouvelle-Calédonie	1 314	1 362	1 383	1 468	1 537	1 591	1 663	2 023
OCS	1 917	2 045	2 389	2 579	2 643	2 752	2 823	2 802
ODAC	313	313	313	328	316	344	350	483
ODAE	345	339	344	341	324	320	359	506
ODANC	672	703	704	763	741	780	832	846
ODAP			6	12	12	11	12	12
Provinces	3 540	3 570	3 609	3 949	4 026	4 134	4 213	4 549
Autres*	59	66	71	76	83	92	146	143
Total	22 112	22 274	22 960	24 547	24 993	25 251	25 772	26 565

* Associations dont le financement est majoritairement public

Unité : nombre

Sources : CAFAT, Direction des Commissariats d'Outre-mer, Trésorerie Générale

Les Recettes du secteur public

Plus de la moitié des recettes du secteur public sont des prélèvements obligatoires

Les recettes du secteur public

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes de production	11 283	10 442	11 400	13 633	14 188	14 673	16 224	18 754
Revenus de la propriété	1 054	1 449	1 920	1 947	2 158	2 299	2 900	3 949
Impôts (a)	68 571	71 602	76 699	80 971	88 656	100 038	112 734	114 716
Cotisations sociales (b)	43 676	45 876	47 373	53 536	60 814	65 917	68 753	75 549
Autres transferts	97 354	113 640	98 694	105 390	112 028	113 065	120 738	123 192
Recettes totales	221 938	243 008	236 086	255 477	277 845	295 993	321 348	336 160
Prélèvements obligatoires (a+b)	112 247	117 478	124 072	134 507	149 470	165 955	181 487	190 265

Unité : million de F.CFP

La notion de prélèvement obligatoire ne figure pas dans les manuels de comptabilité nationale et pourtant elle est calculée à partir des concepts et des données issues des comptes nationaux.

C'est l'OCDE qui, la première, a proposé une définition : "Les *prélèvements obligatoires* sont des versements effectifs opérés par tous les agents économiques au secteur des administrations publiques (élargi en Europe aux institutions de l'Union Européenne), tel qu'il est défini en comptabilité nationale, dès lors que ces versements résultent, non d'une décision de l'agent économique qui les acquitte, mais d'un processus collectif de décisions relatives aux modalités et au montant des débours à effectuer, et que ces versements sont sans contrepartie directe".

En pratique, cette notion recouvre la somme des impôts et des cotisations sociales effectives obligatoires reçues par les administrations publiques et les organismes de couverture sociale.

Les prélèvements obligatoires se sont élevés à 190 milliards de F.CFP en 2006 contre 181 milliards de F.CFP en 2005, soit une augmentation de près de 9 milliards.

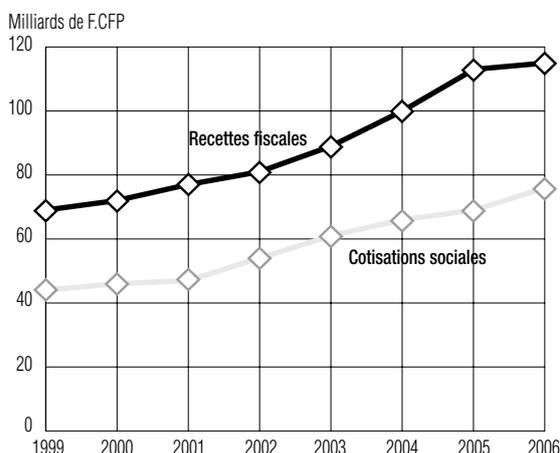
Les recettes fiscales s'élèvent à plus de 114 milliards de F.CFP en 2006

Les impôts sont des prélèvements sans contrepartie directe, effectués et reçus par les administrations publiques, sur les biens et services produits, utilisés, échangés ou détenus par les secteurs institutionnels résidents et non résidents ou sur les actifs et les revenus de ceux-ci. Les comptes nationaux distinguent les impôts sur les produits, les impôts liés à l'activité et au personnel, les impôts courants sur le revenu et les autres impôts courants.

Les impôts sur les produits sont des impôts dus par unité de biens produits ou échangés ; ils comprennent entre autre les impôts et taxes sur les importations.

Les impôts liés à l'activité et au personnel sont des impôts que supportent les agents économiques du fait de leur activité indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et des services produits ou vendus.

Évolution des prélèvements obligatoires



Les Recettes du secteur public

Répartition des recettes fiscales par type d'impôts et collectivité bénéficiaire

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Impôts sur les produits	Nouvelle-Calédonie	40 280	41 720	39 284	39 227	40 656	44 282	45 344	44 939
	Communes	2 098	2 351	2 881	3 077	3 407	3 762	3 860	4 150
	OCS	430	895	1 307	4 055	6 196	7 298	8 609	9 381
	ODAC	91	97	105	121	121	135	144	162
	ODANC	1 199	1 207	3 043	3 885	4 237	4 602	5 021	5 809
	Provinces	921	1 049	1 023	1 151	2 107	2 093	2 170	1 853
Total Impôts sur les produits		45 018	47 318	47 643	51 515	56 723	62 173	65 148	66 294
Impôts sur les revenus	Nouvelle-Calédonie	16 833	18 065	22 222	22 488	24 886	30 449	37 548	36 962
	Communes	443	462	507	477	561	603	868	1 053
	État	97	0	77	222	4	7	0	18
	OCS	378		0	0	0	0	1 523	2 000
	ODANC	241	0	0	0	0	0	0	0
Total Impôts sur les revenus		17 992	18 527	22 806	23 186	25 450	31 059	39 939	40 033
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	Nouvelle-Calédonie	2 415	2 455	2 482	2 388	2 519	2 681	2 779	3 136
	Communes	588	659	789	720	718	762	1 277	1 412
	État	0	0	0	0	0	0	0	0
	OCS	0	0	0	0	0	0		
	ODAE	253	254	264	284	0	0		
	ODANC	492	542	730	846	1 184	1 206	1 385	1 419
Provinces	345	388	451	425	473	483	536	554	
Total Impôts sur les salaires et la main d'œuvre		4 092	4 299	4 715	4 663	4 893	5 132	5 977	6 520
Autres impôts courants	Nouvelle-Calédonie	1 214	1 206	1 269	1 331	1 326	1 372	1 352	1 529
	Communes	195	193	204	212	220	229	241	266
	Provinces	60	59	62	65	71	74	77	75
Total Autres impôts courants		1 469	1 458	1 535	1 607	1 616	1 675	1 670	1 870
Total des impôts		68 571	71 602	76 699	80 971	88 683	100 038	112 734	114 716

Unité : million de F.CFP

Les impôts sur le revenu comprennent tous les versements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés périodiquement par les administrations publiques sur le revenu et le patrimoine des unités institutionnelles tandis que les autres impôts courants sont des impôts et taxes acquittés par les ménages pour la détention ou l'utilisation de véhicules, de bateaux... à des fins autres que la production.

Les plus importants sont les impôts sur les sociétés à 30% et à 35%. Les recettes fiscales d'une année, liées à ces deux types d'impôts et à l'IRPP sont calculées sur la base des résultats de l'année précédente.

Le montant des recettes fiscales a été en 2006 de près de 115 milliards de F.CFP contre 113 milliards soit une augmentation de 2 milliards (+2%) principalement due à une augmentation des impôts sur les produits (+1 milliard).

Les recettes fiscales comprennent également les reversements de trop perçus. Il s'agit de régularisations dans les cas où les acomptes provisionnels

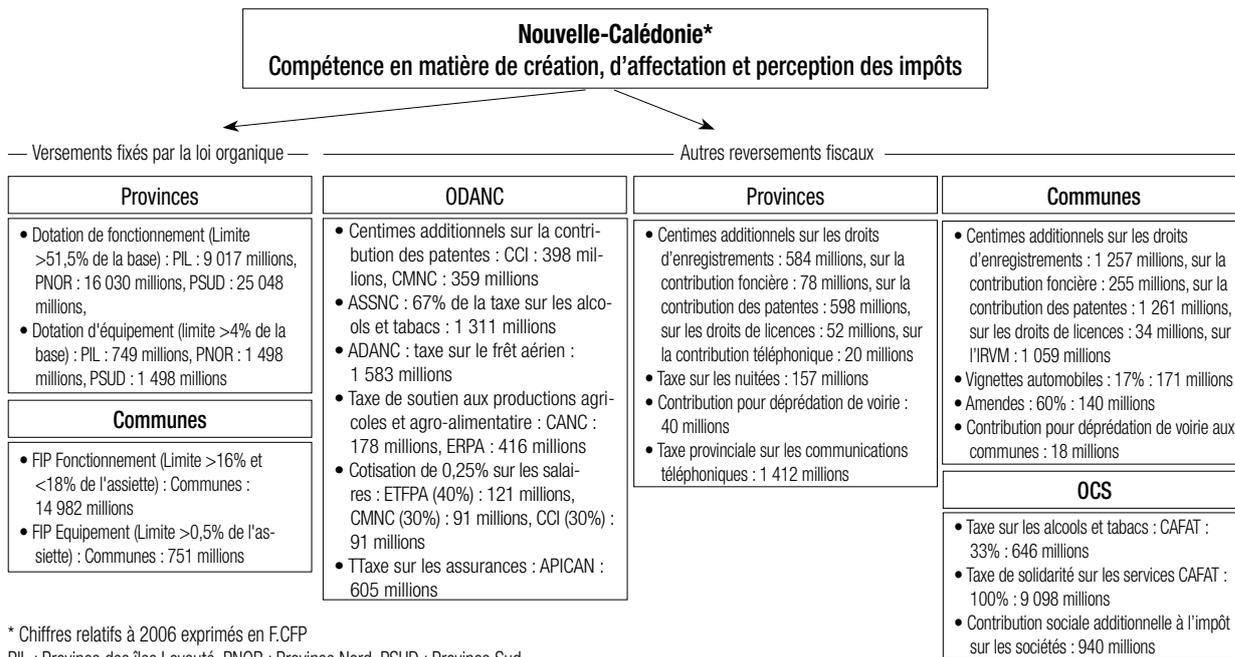
versés par les contribuables excèdent le montant dû. Les acomptes étant calculés sur la base de l'impôt versé l'année précédente, une diminution des revenus imposables ou une modification de l'imposition peuvent entraîner des trop perçus. Ceux-ci ont fait l'objet d'un reversement de 4,4 milliards de F.CFP en 2006, dont 2 milliards à la SLN au titre de l'impôt sur les sociétés à 35%, en raison d'une diminution de sa production.

Bien que de nombreuses collectivités du secteur public bénéficient, en ressources, de recettes fiscales, l'article 22 de la loi n°99-209 du 19 mars 1999 organique, relative à la Nouvelle-Calédonie, stipule que la Nouvelle-Calédonie dispose des compétences en matière de création, d'affectation, et de perception d'impôts et taxes au bénéfice des provinces, des communes et d'autres établissements.

Les communes, les provinces, la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre des Métiers de la Nouvelle-Calédonie peuvent également percevoir des centimes additionnels sur les impôts et taxes collectés par le Service des Contri-

Les Recettes du secteur public

Les recettes fiscales affectées et reversées par la Nouvelle-Calédonie



13

butions diverses (contribution des patentes, droits de licence et contribution foncière) et sur les droits d'enregistrement et autres taxes assimilées (droits d'enregistrement afférents aux mutations à titre onéreux d'immeubles, sur les droits d'enregistrement afférents aux mutations à titre onéreux de fonds de commerce et de droits mobiliers assimilés et sur le revenu des valeurs mobilières).

Ces centimes additionnels sont recouverts par la Nouvelle-Calédonie qui les reverse ensuite aux autres collectivités.

Concernant les impôts et taxes institués au bénéfice des provinces et communes, leur taux est fixé par délibération de l'assemblée de province ou du conseil municipal, dans les limites prévues par le congrès.

De même, par délibération du congrès, certaines taxes sont créées et affectées à des établissements publics.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'assiette servant de base de calcul aux dotations versées par la Nouvelle-Calédonie aux provinces et aux communes est définie à partir du montant des impôts et taxes perçus par la Nouvelle-Calédonie, hors impôts et taxes créés au bénéfice des autres collectivités.

En 2006, cette assiette servant de base de calcul était de 89,9 milliards de F.CFP. Sur la base de cette assiette, les dotations de fonctionnement et d'équipement sont versées aux provinces et aux communes (via le FIP fonctionnement et FIP équipement), dans les limites fixées par la loi organique.

En moyenne sur l'ensemble des années étudiées, les impôts sur les produits représentent près de 62% des recettes fiscales totales.

Les impôts sur les produits ont augmenté de plus d'un milliard de F.CFP entre 2005 et 2006, une variation moins importante que la période précédente. Cette moindre croissance s'explique par une baisse des recettes des droits à l'importation liée à la mise en place de la réforme de la fiscalité. En effet, en 2006, une réforme fiscale sur les produits pétroliers est créée (Loi de pays n°2006-5 du 29 mars 2006), portant création de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et la taxe additionnelle (TAPP). Cette réforme a entraîné de fait une diminution des recettes de la taxe générale à l'importation et de la taxe de consommation sur les produits importés. Par ailleurs la taxe de stabilisation du prix de l'essence et du gazole a été supprimée en vertu de cette loi du pays du 29 mars 2006.

Les Recettes du secteur public

Détail des impôts sur les produits

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Droits à l'importation								
Droits de douane à l'importation	2 743	2 667	2 726	2 715	3 147	3 496	4 310	4 685
Taxe générale à l'importation	16 244	16 037	12 254	12 361	13 707	14 903	16 300	14 915
Taxe de base à l'importation		1 748	4 561	4 407	4 810	5 239	5 759	5 901
Taxe conjoncturelle agricole	692	665	1					
Taxe conjoncturelle de protection des productions locales		241	537	528	553	624	716	805
Taxe conjoncturelle sur les produits manufacturés	226	120						
Taxe de consommation sur les produits importés	3 984	4 440	4 249	4 868	5 036	5 189	4 812	2 293
Taxe de péage	936	939	928	892	978	1 067	1 176	1 263
Taxe de soutien aux productions agricoles et agro alimentaires	0	0	610	595	580	528	581	599
Taxe de stabilisation du prix de l'essence et du gasoil	3 968	1 362	115	1 938	2 386	2 572	542	30
Taxe parafiscale	45	47	49	49	47	50	46	38
Taxe phytosanitaire à l'importation	31	21						
Taxe spéciale sur importation	2 418	1 704	1	0				
Taxe sur le carburant	224	177						
Taxe sur le fret aérien	0	0	1 263	1 271	1 353	1 467	1 518	1 583
Taxe sur les boissons alcooliques	142	91	0					
Taxe sur les importations de bois	172	129						
Taxe sur les tabacs	99	58						
Taxe sur les produits pétroliers								3 124
autres droits à l'importation	8	7	0	33	47	11	46	49
Total droits à l'importation	31 931	30 454	27 293	29 657	32 643	35 145	35 806	35 287
Taxes indirectes diverses								
Taxe de solidarité sur les services	0	0	0	3 599	5 754	6 848	8 103	8 721
Cotisation spéciale sur l'alcool et les tabacs	430	895	1 307	25				
Droits de quai	176	189	177	159	161	198	175	183
Passagers	222	258	248	254	276	302	320	331
Taxe anti-pollution					13	27	26	31
Taxe de consommation intérieure	349	392	486	489	393	395	399	419
Taxe de reboisement	1	2	1	0		1		
Taxe générale sur les prestations de service	16							
Taxe générale sur les services		1 783	4 671	1 921	74	89	124	7
Taxe sur les alcools et tabacs	0	0	0	1 307	1 344	1 366	1 522	1 974
Taxe sur les nuitées				91	161	178	145	154
Taxe sur les spectacles et les jeux	1 416	1 592	1 567	1 664	1 790	1 972	1 954	2 275
Taxes sur l'électricité	1 242	1 225	1 248	1 470	1 508	1 632	1 769	1 730
Total Taxes indirectes diverses	3 852	6 336	9 704	10 978	11 472	13 008	14 535	15 825
Droits d'enregistrement et de timbre								
Droits d'enregistrement	2 957	3 946	3 856	3 945	4 604	6 102	6 549	6 799
Droits de timbre	127	131	136	145	152	174	160	161
Taxe hypothécaire ou droits d'hypothèques	100	114	118	122	153	187	213	214
Taxes sur les assurances	351	340	374	376	422	385	484	605
Total Droits d'enregistrement et de timbre	3 535	4 531	4 485	4 587	5 330	6 848	7 406	7 780
Impositions directes								
Contribution téléphonique	764	766	762	777	1 557	1 435	1 540	1 225
Prélèvement sur les produits des jeux	271	302	328	325	345	371	381	434
Publicité	3	3	3	3	3	4	1	1
Redevance d'eau	541	531	1 067	1 060	1 142	1 198	1 158	1 201
Taxes funéraires	29	29	38	31	29	32	41	38
Total Impositions directes	1 608	1 631	2 197	2 197	3 076	3 041	3 120	2 899
Autres	4 092	4 367	3 965	4 096	4 201	4 131	4 280	4 504
Total Autres	4 092	4 367	3 965	4 096	4 201	4 131	4 280	4 504
Total	45 018	47 318	47 643	51 515	56 723	62 173	65 148	66 294

Unité : million de F.CFP

Détail des impôts sur les revenus

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Impôts sur les sociétés à 30 %	8 080	7 230	8 199	10 403	9 745	8 653	12 550	14 264
Impôts sur les sociétés à 35 %		308	2 518	568	2 395	8 196	9 656	8 547
Contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés							1 404	2 000
Impôts sur les revenus des personnes physiques	7 172	7 745	8 572	8 937	9 552	10 104	11 241	12 764
Impôts sur les revenus des valeurs mobilières	1 864	1 939	2 115	1 957	2 177	2 364	3 339	4 019
Contribution exceptionnelle de solidarité	688	710	723	757	805	862	1 095	1 078
Impôts forfaitaires annuels	388	404	415	440	465	504	532	582
Impôts sur les revenus des créances, dépôts et consignations	460	470	571	536	535	440	498	622
Taxe sur les opérations financières	518	535	562	546	530	506	485	538
Restitution sur taxes locales	-1 275	-814	-946	-1 180	-758	-576	-862	-4 400
Autres	97	0	77	222	4	7	0	18
Total impôts sur les revenus	17 992	18 527	22 806	23 186	25 450	31 059	39 939	40 033

Unité : million de F.CFP

Les Recettes du secteur public

Ainsi les recettes liées à la taxe de consommation sur les produits importés et la taxe générale à l'importation ont connu respectivement une baisse de 2,5 milliards de F.CFP et de 1,3 milliard de F.CFP. Inversement, les produits liés à la taxe sur les produits pétroliers se sont élevés à 3 milliards de F.CFP.

Même si les recettes de la taxe générale à l'importation n'ont pas connu une réelle augmentation, elles restent les plus importantes (22% du total des impôts sur les produits). Elles se sont élevées à près de 15 milliards de CFP contre 16 milliards en 2005.

Toutefois, les augmentations les plus significatives ont été celle enregistrée par la taxe de solidarité sur les services liée à une bonne activité économique (+600 millions) et la taxe sur les alcools et les tabacs (+450 millions).

Les impôts sur les revenus constituent la deuxième ressource fiscale (35%) en 2006. Le montant de ces impôts a été de plus de 40 milliards de F.CFP en 2006 soit une stagnation de ces ressources par rapport à 2005.

Le rendement de l'impôt sur les sociétés explique plus de la moitié du total des impôts sur les revenus, celui de l'impôt sur le revenu des person-

nes physiques, 32%. Les recettes liées à l'impôt sur les sociétés à 35%, auquel sont soumises les entreprises exerçant une activité métallurgique ou minière, dépendent directement de l'état de la conjoncture sur le marché du nickel ; le rapport de présentation du compte administratif 2006 de la Nouvelle-Calédonie spécifie que les recettes au titre de cet impôt ont baissé de plus d'un milliard de F.CFP.

Par contre les bons résultats de l'impôt sur les sociétés à 30% (variation de +1,7 milliard) et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+1,5 milliard) entre 2005 et 2006 semblent confirmer le bon niveau général de l'activité économique.

En 2005 a été créée par la loi du pays n°2005-3 du 11.01.05 une contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés. Cette contribution additionnelle est prélevée sur les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés à 30% dès lors que leurs bénéfices atteignent ou dépassent 200 millions de F.CFP. Elle est destinée à financer le nouveau régime de solidarité des allocations familiales créé au sein de la CAFAT. En 2006 ces recettes ont augmenté de 600 millions de F.CFP pour atteindre 2 milliards de F.CFP.

Les recettes des cotisations sociales s'élèvent en 2006 à près de 76 milliards de F.CFP

Répartition des cotisations sociales perçues

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
OCS	41 384	43 492	44 946	50 963	58 080	63 031	65 748	72 403
ODANC	1 637	1 718	1 784	1 879	1 931	2 025	2 100	2 240
État	655	665	643	693	804	862	906	906
Total	43 676	45 876	47 373	53 536	60 814	65 917	68 753	75 549

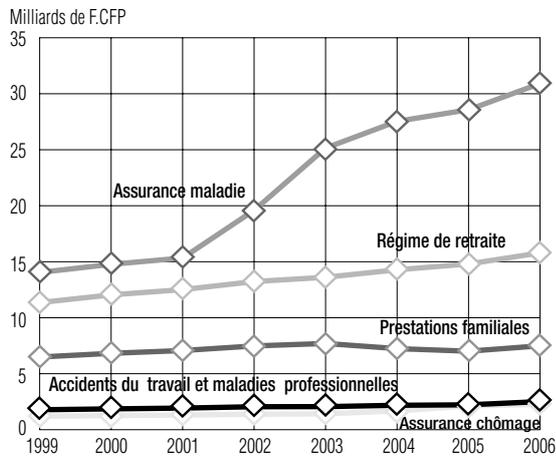
Unité : million de F.CFP

Les cotisations sociales se définissent comme l'ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux organismes de couverture sociale. Elles se décomposent en cotisations à la charge des employeurs et cotisations à la charge des travailleurs et assimilés. Ces cotisations donnent droit à des prestations d'assurance sociale (prises en charge des frais de soins, pensions et retraites, diverses allocations...).

Les organismes de couverture sociale retenus regroupent la caisse de compensation des prestations familiales (CAFAT), la caisse locale des retraites (CLR), les mutuelles (mutuelle des fonctionnaires, mutuelle SLN, mutuelle du commerce). L'État organise pour son personnel des régimes directs d'employeurs ; c'est ainsi que l'on retrouve des cotisations sociales en ressource des comptes de l'État.

Les Recettes du secteur public

Évolution des cotisations sociales de la CAFAT par régime d'assurance sociale en 2005



Le montant des cotisations perçues par ces organismes s'est élevé à près de 76 milliards de FCFP en 2006, dont près de 59 milliards par la CAFAT. Les cotisations reçues par la CAFAT sont en constante évolution depuis 1999, principalement celles perçues au titre de l'assurance maladie. En 2006, elles atteignent près de 31 milliards de FCFP soit une augmentation de plus de deux milliards par rapport à l'année précédente ; elles représentent 52% du total des cotisations de la CAFAT et 41% de l'ensemble des cotisations perçues.

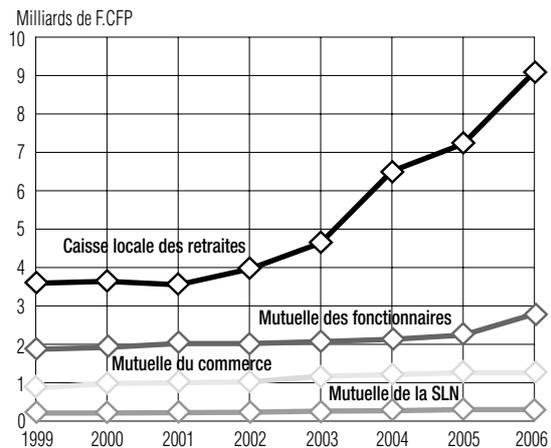
Il faut noter qu'en 2002 les cotisations sociales relatives au régime d'assurance maladie, géré par la CAFAT, ont considérablement augmenté (de plus de 4 milliards de FCFP par rapport à 2001) suite à la mise en place, en milieu d'année, du RUAMM. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité, plus

communément connu sous l'appellation de Couverture Sociale Unifiée (CSU), est entré en application au 1^{er} juillet 2002 : tous les Calédoniens (à l'exclusion des personnes soumises à un régime d'aide médicale totale) sont désormais affiliés à une seule caisse, la CAFAT, chargée de gérer la couverture des risques maladie et maternité. Cette réforme de la protection sociale, prévue dans l'accord de Nouméa du 21.04.1998, mais dont l'idée a vu le jour dans les années 1970, a été relancée sous l'égide du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du congrès au cours du deuxième semestre 1999.

Les cotisations perçues par la CLR et les mutuelles se sont élevées à 13 milliards en 2006.

Entre 2005 et 2006, les cotisations perçues par la CLR ont connu un taux d'accroissement de 26% .

Cotisations sociales perçues par les organismes mutualistes et la CLR



Les autres ressources du secteur public

Elles se composent des recettes marchandes, des revenus de la propriété mais également d'autres transferts distincts des transferts internes au secteur public.

Des recettes marchandes : 6% des ressources totales en 2006

Outre les prélèvements obligatoires, le secteur public dispose de recettes marchandes prove-

nant de ventes de biens ou de services. En 2006, ces recettes s'élèvent à près de 19 milliards de F.CFP, soit 6% du total des ressources.

Chaque sous-secteur des administrations publiques dispose de recettes marchandes qui se composent de ventes résiduelles et de paiements partiels.

Les ventes résiduelles correspondent à des ventes de biens et services tandis que les paiements

Les Recettes du secteur public

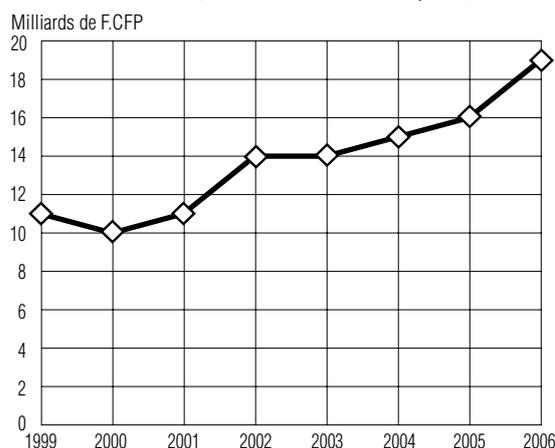
Répartition des recettes marchandes

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
OCS	4 940	4 270	4 677	5 833	6 573	6 861	7 419	8 589
ODANC	1 843	1 902	2 168	2 361	2 522	2 295	2 775	2 905
Communes	1 573	1 208	1 419	1 733	1 714	1 795	1 731	2 427
Nouvelle-Calédonie	1 059	1 034	1 122	1 489	1 046	794	804	908
Provinces	634	740	700	881	855	915	1 276	1 285
EEP	641	627	634	577	647	1 096	1 167	1 269
ODAC	356	323	354	370	410	451	505	606
ODAE	199	298	230	299	323	336	369	466
État	37	41	94	90	97	104	160	283
ODAP	0	0	0	0	0	26	17	17
Total	11 283	10 442	11 400	13 633	14 188	14 673	16 224	18 754

Unité : million de F.CFP

partiels représentent le paiement d'une partie des biens et services fournis par les administrations publiques (par exemple les forfaits hospitaliers, les droits d'inscription...).

Évolution des recettes marchandes



En 2006, elles ont augmenté de 2,5 milliards par rapport à 2005 ; près des trois quarts de cet accroissement s'expliquent par l'augmentation des produits de gestion de la CAFAT et un quart par l'accroissement des produits de l'activité hospitalière des centres hospitaliers (consultations, actes de spécialités chirurgicales, de spécialités médicales...).

Les communes disposent également de recettes marchandes qui se chiffrent à 2,4 milliards de F.CFP ; 54% de ces recettes communales concernent les redevances pour l'enlèvement des ordures ménagères et 17% représentent les revenus des immeubles (dont 200 millions de F.CFP perçus par Nouméa).

Les recettes marchandes des Organismes Divers d'Administration de la Nouvelle-Calédonie (ODANC) représentent, en 2006, 15% du total des recettes marchandes. Il s'agit des recettes du parc locatif du FCH (230 millions de F.CFP), des recettes liées à l'exploitation du domaine du PANC (141 millions de F.CFP), à la cession d'électricité et d'eau du port (136 millions), ou encore des recettes liées aux concessions commerciales (130 millions), aux redevances domaniales et utilisations du parking (120 millions) et aux redevances aéronautiques (86 millions) de l'aéroport de Tontouta dont la gestion revient à la CCI. Mais ces recettes ont aussi concerné pour 375 millions les achats de prestations de formation à l'EFPA au bénéfice des ménages.

Enfin, les paiements partiels regroupent entre autres, la participation des familles pour les frais de garderie, de cantines, d'internat ou encore pour les droits d'entrée dans les musées, pour des spectacles ou des participations à des activités sportives.

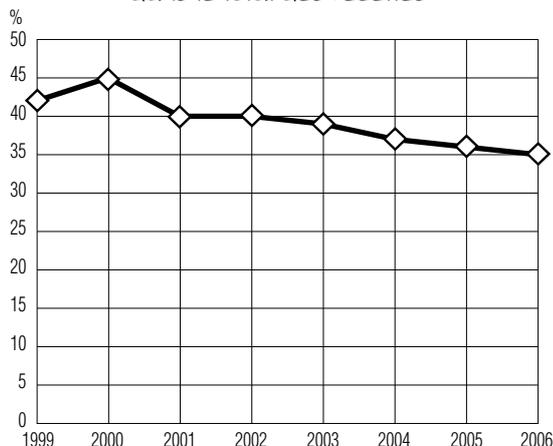
Des revenus sur la propriété et des transferts divers : 38% des recettes totales

Le secteur public dispose également en ressource de revenus de la propriété ainsi que d'autres transferts (autres que les transferts publics internes au secteur).

Les revenus de la propriété des collectivités publiques comprennent les revenus de leur patrimoine mais également les revenus de leurs placements.

Les Recettes du secteur public

Part des transferts de la Métropole dans le total des recettes



18

En 2006 les revenus de la propriété se sont élevés à près de 4 milliards de F.CFP, en augmentation d'un milliard par rapport à l'année précédente ; 80% de ce montant correspondent à des revenus de portefeuille, des comptes courants et comptes à terme, 7% aux revenus des droits de stationnement, des concessions dans les cimetières.

En 2006, la CLR a obtenu en ressource près d'un milliard de F.CFP de revenus des valeurs mobilières de placement.

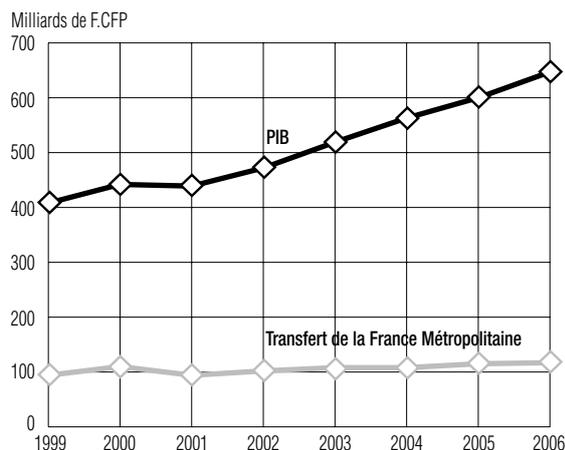
Les transferts correspondent principalement aux transferts de l'État pour le fonctionnement de ses services présents en Nouvelle-Calédonie ; de la même manière certains organismes divers d'administration d'État sont financés par leur siège

situé en Métropole ; on considère les antennes de ces établissements publics d'État comme faisant partie du secteur public calédonien recevant des subventions de fonctionnement de la Métropole.

Le pic de l'année 2000 correspond aux transferts exceptionnels versés par la Métropole aux provinces en vue de l'achat d'actions SLN/Éramet par la STCPI.

Les transferts en provenance de la Métropole ont enregistré une croissance modérée (38% en moyenne entre 1999 et 2006), bien inférieure à celle du PIB calédonien (72% en valeur).

Évolution des transferts de la Métropole et du PJB



Répartition des revenus de la propriété

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nouvelle-Calédonie	147	238	258	211	422	546	975	1 069
Provinces	47	114	190	442	533	527	775	595
ODANC	292	341	520	397	410	417	475	530
OCS	337	552	518	385	365	308	405	1 435
Communes	219	181	403	489	395	403	199	272
État	10	18	27	17	28	73	35	1
ODAE	2	3	4	6	7	6	15	18
ODAP	0	0	0	0	0	9	13	13
EEP	0	0	0	0	0	9	8	14
ODAC	1	0	0	0	0	1	0	2
Total	1 054	1 449	1 920	1 947	2 158	2 299	2 900	3 949

Unité : million de F.CFP

Les dépenses du secteur public

Plus de la moitié des dépenses publiques sont des dépenses de fonctionnement

En 2006 les dépenses du secteur public (hors transferts publics) se sont élevées à plus de 334 milliards de F.CFP soit une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente.

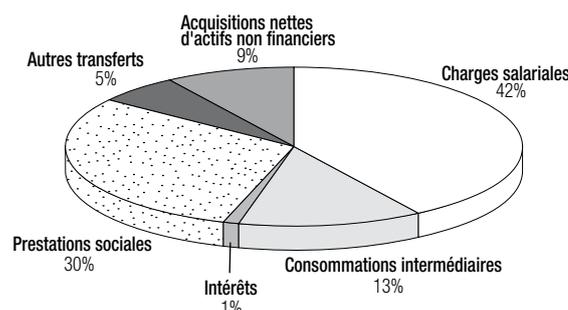
Les dépenses publiques

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Charges salariales	97 532	100 063	102 564	111 475	118 822	120 812	128 945	139 091
Consommations intermédiaires	27 657	28 549	31 440	35 919	35 987	38 455	39 887	44 598
Autres charges courantes	487	310	860	441	540	484	595	671
Intérêts	2 549	2 721	2 338	2 529	2 295	2 381	2 242	2 060
Prestations sociales	54 927	58 249	62 536	69 214	78 678	86 045	91 276	99 310
Autres transferts	10 219	12 028	10 507	13 580	13 107	12 678	16 466	17 599
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	20 018	19 372	21 169	23 613	21 415	22 505	26 779	31 163
Total dépenses	213 388	221 292	231 414	256 771	270 843	283 359	306 191	334 492

Unité : million de F.CFP

Les dépenses de fonctionnement (charges salariales, consommations intermédiaires, autres charges courantes qui correspondent essentiellement au versement d'un certain nombre d'impôts dont la cotisation pour la formation professionnelle) représentent plus de la moitié des dépenses totales.

Structure des dépenses en 2006



Les dépenses salariales du secteur public atteignent 139 milliards de F.CFP en 2006

Répartition des dépenses salariales versées par le secteur public

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Communes	8 141	8 473	9 088	9 675	10 110	10 334	10 745	11 913
Provinces	17 575	18 560	19 168	20 645	21 781	22 430	23 098	25 136
EEP	2 544	2 668	2 647	2 817	2 937	2 940	3 198	3 471
État	46 499	46 423	46 405	50 149	53 595	52 167	56 195	59 847
Nouvelle-Calédonie	5 826	6 212	6 680	7 447	7 926	8 581	9 533	10 443
OCS	11 501	12 110	12 671	13 905	15 262	16 967	18 386	19 645
ODAC	340	399	440	520	562	560	645	804
ODAE	1 915	1 933	2 013	2 269	2 335	2 415	2 474	2 624
ODANC	2 799	2 985	3 045	3 387	3 650	3 786	4 015	4 416
ODAP		135	160	171	180	114	128	146
Divers	392	166	247	489	483	518	527	645
Total	97 532	100 063	102 564	111 475	118 822	120 812	128 945	139 091

Unité : million de F.CFP

Les charges salariales (salaires bruts et cotisations sociales) sont très importantes puisqu'elles représentent plus des 3/4 des dépenses de fonctionnement du secteur public qui emploie

plus de 26 000 personnes. En 2006, elles s'élèvent à 139 milliards de F.CFP contre 129 milliards de F.CFP en 2005, en augmentation de près de 8%.

Les dépenses du secteur public

Le poids de ces charges salariales varie selon les collectivités : 43% pour l'État en 2006, contre 18% pour les provinces, 14% pour les organismes de couverture sociale, 9% pour les communes, 8% pour la Nouvelle-Calédonie. Les rémunérations versées par l'État concernent aussi bien le personnel de ses différents services administratifs que la défense mais également le personnel enseignant du public et du privé.

Le secteur public a dépensé 44 milliards en achats de biens et services

Les achats de biens et de services nécessaires pour accomplir la mission de service public (ou consommations intermédiaires en comptabilité nationale) constituent le deuxième poste le plus important avec un montant de plus de 44 milliards de F.CFP en 2006.

Ces dépenses enregistrent une augmentation de 12% par rapport à 2005 (plus de 4,7 milliards

de F.CFP). Les communes, avec 21% des achats, constituent le principal consommateur de biens et services du secteur public. La moitié de ces achats communaux concernent les services extérieurs, notamment la sous-traitance. Ainsi, la commune de Nouméa a sous-traité en 2006 avec la CSP, pour 1,2 milliard de F.CFP, la collecte des déchets. La consommation communale d'électricité pèse pour environ un quart des dépenses. Il faut noter également que 56% des achats communaux de biens et services sont effectués par les communes du Grand Nouméa.

Enfin 20% des achats de biens et services effectués par les communes ont concerné d'autres services et notamment les frais de transport. A ce titre, les communes ont en charge le transport scolaire desservant les écoles situées dans la commune.

Les consommations intermédiaires des Organismes de Couverture Sociale représentent 20% en 2006, 12% pour l'État, 11% pour les provinces et le reste réparti entre les autres sous-secteurs.

Répartition des dépenses en achats de biens et de services

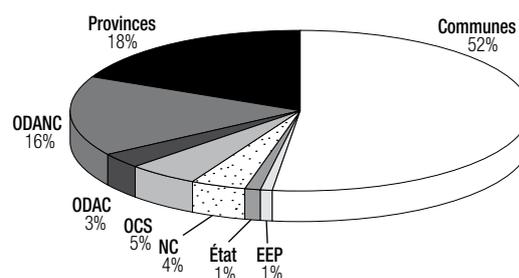
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Communes	6 292	6 692	7 189	7 280	7 502	7 419	8 188	9 260
EEP	1 193	1 243	1 295	1 292	1 310	1 362	1 774	1 801
État	5 036	4 965	4 819	5 228	5 780	5 733	6 190	5 202
Nouvelle-Calédonie	2 688	2 724	2 899	3 522	3 947	3 826	3 885	4 401
OCS	4 201	4 269	4 771	5 234	5 460	6 796	7 192	8 783
ODAC	577	641	683	728	759	819	946	1 141
ODAE	966	1 166	1 188	1 369	1 303	1 234	1 237	2 304
ODANC	2 368	2 815	3 970	5 299	4 467	4 936	4 015	4 407
ODAP		263	310	332	350	465	734	837
Provinces	3 421	3 383	3 740	4 495	3 982	4 657	4 497	4 957
Divers	915	387	577	1 140	1 128	1 208	1 231	1 505
Total	27 657	28 549	31 440	35 919	35 987	38 455	39 887	44 598

Unité : million de F.CFP

Les intérêts versés représentent moins de 1% des dépenses du secteur public

La charge de la dette des communes représente plus de la moitié du total des intérêts versés par le secteur public.

Répartition des charges d'intérêts en 2006



Les dépenses du secteur public

Les intérêts versés par le secteur public

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Communes	890	880	968	1 071	1 083	1 082	1 108	1 063
EEP	47	42	36	40	38	27	27	24
État	330	354	257	461	287	502	459	23
Nouvelle-Calédonie	532	483	416	293	217	157	114	84
OCS	133	139	115	112	91	69	65	108
ODAC	75	78	75	77	74	68	62	56
ODAE	0	0	0	0	0	0	0	0
ODANC	80	68	54	42	34	41	50	326
Provinces	462	676	418	434	470	434	357	376
Total	2 549	2 721	2 338	2 529	2 295	2 381	2 242	2 060

Unité : million de F.CFP

21

Les autres dépenses du secteur public

En 2006, les ménages ont bénéficié de 99 milliards de prestations sociales

Les prestations sociales se définissent comme des transferts courants, en espèces ou en nature, versés aux ménages, afin d'alléger la charge financière que représentent certains besoins sociaux, l'existence de handicaps ou la réalisation de risques. Elles sont versées par le secteur public qui gère un mécanisme de couverture sociale.

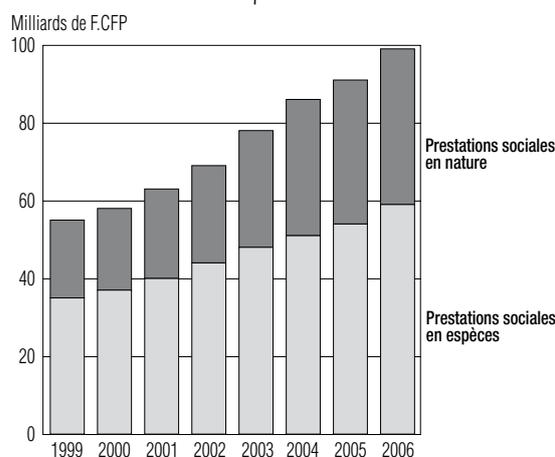
Les autres dépenses

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Prestations sociales	54 927	58 249	62 536	69 214	78 678	86 045	91 276	99 310
Autres transferts	10 219	12 028	10 507	13 580	13 107	12 678	16 466	17 599
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	20 018	19 372	21 169	23 613	21 415	22 505	26 779	31 163
Total	85 163	89 649	94 212	106 407	113 199	121 227	134 522	148 073

Unité : million de F.CFP

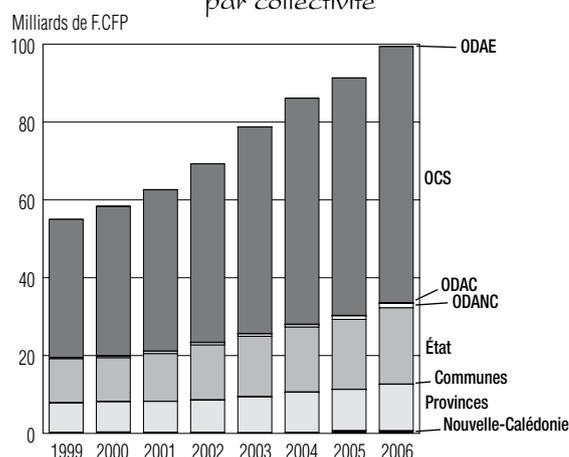
On distingue des prestations sociales en espèces (avec des versements monétaires : allocations chômage, allocations familiales, retraites, bourses scolaires...) des prestations sociales en nature (les dépenses sont prises en charge par les collectivités du secteur public pour le compte des ménages : remboursement des frais médicaux, aide médicale gratuite, transport scolaire...).

Évolution des prestations sociales



Ces prestations sociales représentent en 2006, 30% des dépenses du secteur public. Elles ont augmenté de plus de 8 milliards de F.CFP entre 2005 et 2006.

Répartition des prestations sociales versées par collectivité

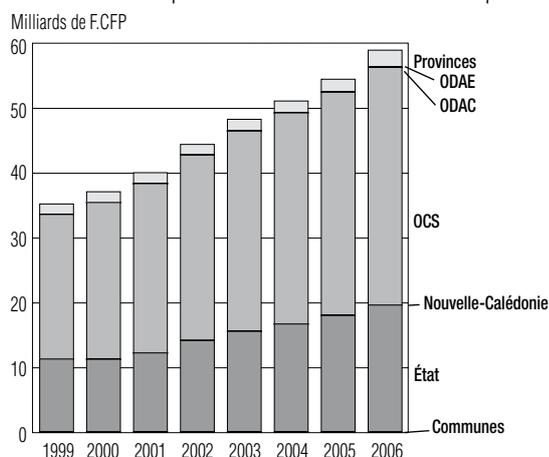


Les dépenses du secteur public

Les organismes de couverture sociale versent les deux tiers du total des prestations sociales (66 milliards de F.CFP en 2006).

Plus de la moitié de ces transferts (36,6 milliards) sont des prestations sociales en espèce ; Le montant le plus important concerne les pensions et retraites (26 milliards), puis viennent différentes allocations (de solidarité, prénatales, familiales, de maternité, de solidarité, chômage).

Évolution des prestations sociales en espèces

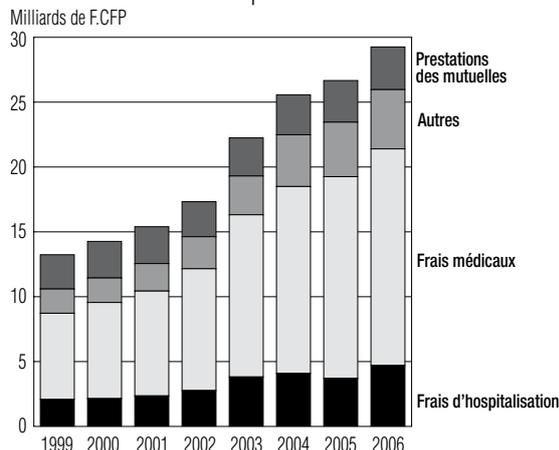


En 2006, les prestations sociales en espèces versées par les organismes de couverture sociale (OCS) sont en augmentation de 2,2 milliards par rapport à l'année précédente ; ceci correspond pour près de trois quarts à l'évolution des pensions et retraites. La CAFAT, qui est chargée de gérer le régime général de sécurité sociale, a versé en 2006 des prestations sociales en espèces (pensions, diverses allocations...) à hauteur de 26 milliards de F.CFP soit une augmentation de plus de 1,6 milliard de F.CFP ;

Par ailleurs, il faut noter la création de l'allocation familiale de solidarité (instituée par la Loi de Pays n°2005-4 du 29.03.2005 et la délibération n°69

du 08-04-2005). Ce nouveau type de prestation sociale est financé par la contribution sociale additionnelle. En 2006 le montant de ces allocations versées s'est élevé à un milliard de F.CFP.

Nature des prestations sociales en nature versées par les OCS



En 2006, les OCS ont versé plus de 29 milliards de F.CFP de prestations sociales en nature dont 57% pour la prise en charge de frais médicaux et 16% pour les frais d'hospitalisation.

L'État a versé essentiellement des prestations sociales sous forme de pensions et retraites (près de 20 milliards soit 20% du total des prestations sociales versées).

Les provinces ont également des dépenses de prestations sociales importantes ; les prestations sociales en nature versées par les provinces dans le cadre de l'aide médicale se sont élevées à plus de 5 milliards en 2006. Elles versent également des prestations sociales en espèces à hauteur de 2,6 milliards, notamment des bourses scolaires (près de 2 milliards de F.CFP) et des aides sociales diverses (aux infirmes et handicapés, aux personnes âgées) qui s'élèvent à près de 600 millions de F.CFP.

Les dépenses d'investissements du secteur public s'élèvent à plus de 31 milliards

Acquisitions nettes d'actifs non financiers

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Formation brute de capital fixe	19 797	19 170	21 354	23 178	20 877	22 901	26 241	29 942
Acquisition moins cession d'actifs non fin. non produits	164	78	-280	352	358	-499	452	1 007
Formation brute de capital autre	57	123	96	82	180	103	87	214
Total	20 018	19 372	21 169	23 613	21 415	22 505	26 779	31 163

Unité : million de F.CFP

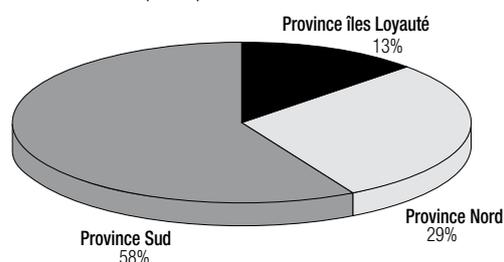
Les dépenses du secteur public

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers concernent les investissements (ou formation brute de capital fixe), ainsi que les ventes ou acquisitions d'actifs non produits. La formation brute de capital fixe en constitue la principale composante.

Les investissements (FBCF) ont augmenté de plus de 3,7 milliards de FCFP entre 2005 et 2006, du fait notamment de l'accroissement des investissements des Organismes de Couverture Sociale (+2 milliards de FCFP), des provinces (+ 1,5 milliard de FCFP), des communes (+0,7 milliard de FCFP).

L'augmentation des investissements des OCS concerne principalement le CHT. La politique de modernisation du centre hospitalier Gaston Bourret s'est traduite par l'inauguration en 2004 de la nouvelle cuisine, puis en 2006 du pôle logistique regroupant magasin général et pharmacie. L'ensemble de ces bâtiments est implanté sur le site de Magenta. Par ailleurs en 2005 et 2006, le CHT se dote d'une IRM et d'une salle d'imagerie vasculaire et cardiaque implantés tous deux sur le site du CHT. De plus les bâtiments les plus vétustes sont évacués pour raison de sécurité et de nouvelles capacités d'hospitalisation sont mises en service en 2006, sous la forme de locaux modulaires.

Répartition des investissements communaux par province en 2006



Les investissements des communes représentent 35% du total des investissements réalisés en 2006 par l'ensemble du secteur public. Plus de la moitié des investissements communaux ont été réalisés dans la province sud en 2006 ; 43% par les communes du Grand Nouméa.

Évolution des investissements par collectivité

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Communes	7 422	8 102	8 685	8 331	7 634	8 620	9 693	10 472
Provinces	4 845	4 880	5 657	7 268	5 871	5 979	6 713	8 224
État	3 528	2 918	3 333	2 546	2 461	2 929	3 452	3 766
Nouvelle-Calédonie	1 756	1 342	2 035	2 626	2 627	2 363	2 551	2 397
ODANC	411	715	780	1 062	948	1 193	1 623	1 496
OCS	970	550	117	636	777	1 252	1 111	3 297
ODAC	406	380	473	498	389	341	856	101
ODAE	464	282	274	215	172	225	129	119
EEP	-5	-1	-1	-3	-2	-2	115	70
Total FBCF	19 797	19 170	21 354	23 178	20 877	22 901	26 241	29 942

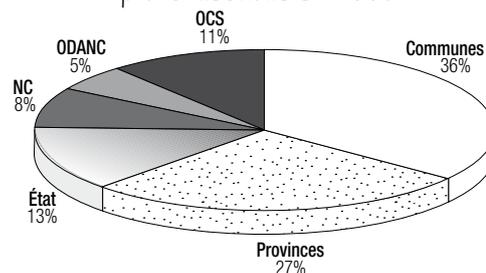
Unité : million de FCFP

Les investissements du secteur public sont composés pour plus de la moitié (59%) de travaux de bâtiments et pour plus d'un quart de travaux de voirie, d'eau et d'assainissement.

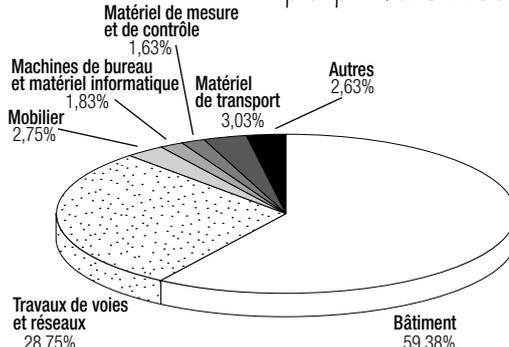
En 2006, la ville de Nouméa a dépensé plus de 2,3 milliards de FCFP en investissement dont 31% ont concerné les études et travaux d'assainissement en eau et 26% les équipements scolaires (création de classes supplémentaires, travaux de rénovation et d'agrandissement).

Parmi les autres communes qui ont beaucoup investi en 2006, on relèvera Lifou, Dumbéa et Mont-Dore avec pour chacune 0,8 milliard et la commune de Païta (environ 0,5 milliard).

Répartition des investissements communaux par collectivité en 2006



Répartition des investissements par produit en 2006



Les dépenses du secteur public

En 2006, plus de 80% des investissements effectués par le secteur public ont concerné le bâtiment (30% pour les provinces, 21% pour les communes, 19%

pour l'État et 15% pour les OCS) et les travaux de voies et réseaux (67% de ce type de dépenses sont réalisés par les communes et 24% pour les provinces).

Le secteur public verse d'autres transferts pour un montant de 16 milliards

Les autres transferts

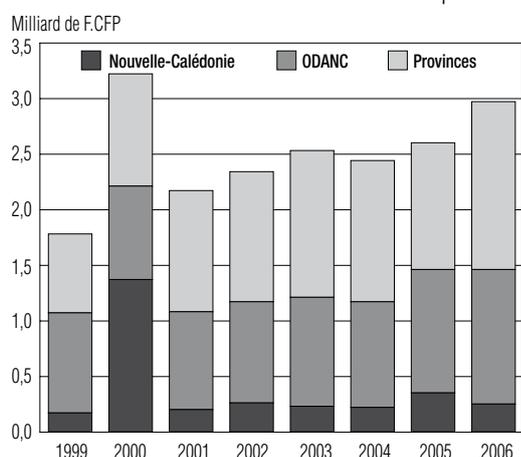
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Subventions aux entreprises	1 768	3 213	2 168	2 338	2 538	2 435	2 596	2 969
Transferts courants	4 316	3 993	4 016	5 036	3 526	3 773	4 413	4 391
Primes nettes d'assurance dommage	273	288	297	336	360	340	368	482
Aides à l'investissement	2 884	3 853	3 652	5 066	4 990	5 295	8 004	8 113
Autres	979	681	374	805	1 693	835	1 085	1 644
Total	10 219	12 028	10 507	13 580	13 107	12 678	16 466	17 599

Unité : million de F.CFP

Les administrations interviennent dans l'économie calédonienne en soutenant l'activité des entreprises par le biais de subventions. Elles versent des subventions sur les produits, des subventions d'exploitation et des subventions en vue d'acquérir des actifs immobilisés.

En 2006, près de 3 milliards de subventions ont été versées aux entreprises par la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les ODANC.

Les subventions versées aux entreprises



En 2000, un versement exceptionnel de 1 milliard de F.CFP a été réalisé par la Nouvelle-Calédonie en faveur de la compagnie Air Calédonie International dans le cadre de la mise en service d'un nouvel avion long courrier, un Airbus A310-300, et de l'ouverture de la ligne Nouméa-Osaka.

Les subventions aux entreprises versées par les ODANC se sont élevées en 2006 à plus d'1,2

milliard de F.CFP ; elles ont été effectuées majoritairement par l'ERPA (80% du total) en faveur du secteur agricole sous diverses formes : primes à l'achat des crevettes locales (276 millions), aides à l'exportation de squashes (178 millions de F.CFP), bonification de prix des céréales locales (80 millions de F.CFP), primes à l'exportation pour la pêche hauturière (37 millions de F.CFP), soutien des prix de la viande de cerf destinée à l'export (60 millions de F.CFP), aides au transport des fruits et légumes (31 millions de F.CFP), aides au transport de céréales (16 millions de F.CFP) et d'autres types d'aides liées à la commercialisation, à la transformation et à la promotion des produits...

Les provinces versent également des subventions aux entreprises ; en 2006, leur montant s'est élevé à plus de 1,5 milliard de F.CFP, en faveur de plusieurs secteurs dont le transport (576 millions de F.CFP), le tourisme (348 millions de F.CFP), et la recherche et le développement (106 millions de F.CFP)...

Les aides à l'investissement sont des transferts en capital ou en espèces effectués par les collectivités publiques à des unités institutionnelles (différentes des collectivités publiques), pour leur permettre de financer en partie ou en totalité le coût de l'acquisition d'actifs fixes.

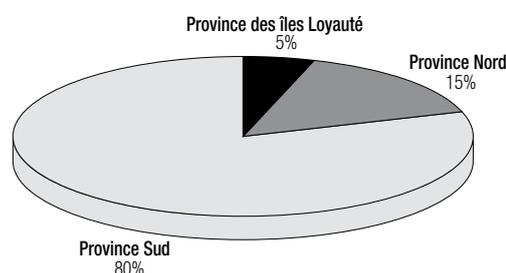
En 2006, elles se sont élevées à près de 8 milliards de F.CFP dont 84% sont versés par les provinces

Les dépenses du secteur public

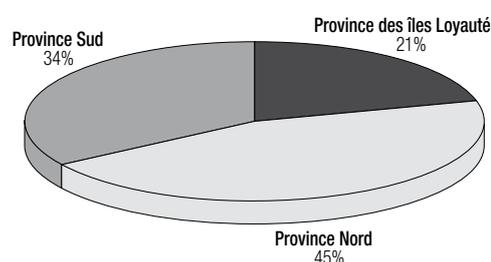
en faveur de l'habitat social (près de 3,7 milliards de F.CFP), d'équipements scolaires, culturels et sportifs (plus de 600 millions), du secteur maritime (350 millions de F.CFP) et, dans le cadre d'adductions d'eau potable communales, la province Sud a versé plus de 150 millions de subventions d'équipement. Enfin, d'autres aides financières ont été attribuées aux exploitants en vue de l'acquisition d'un bien d'investissement.

Les transferts courants sont des versements effectués principalement au profit des associations. En 2006, ils représentaient 4 milliards de F.CFP dont plus de la moitié ont été versés par les communes et les provinces. Les bénéficiaires de ces transferts sont divers (associations sportives ou culturelles, différents comités, des associations de parents d'élèves, syndicats ou organisations professionnelles, associations caritatives...).

Répartition des aides financières attribuées par province dans le cadre de l'habitat social en 2006



Répartition des aides par province en matière d'équipements scolaires, culturels et sportifs en 2006



Les transferts internes au secteur public

L'analyse des dépenses et recettes réelles du secteur public a nécessité l'exclusion des transferts entre entités publiques. Ces derniers se compo-

sent de subventions de fonctionnement et d'investissement internes au secteur public.

Répartition des transferts internes au secteur public par collectivité

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dépenses	Nouvelle-Calédonie	52 850	51 850	51 938	52 505	54 296	58 406	65 755	76 817
	État	26 706	44 188	27 273	29 486	30 943	31 311	29 097	29 947
	OCS	5 457	5 716	4 724	9 665	9 292	11 999	13 548	14 235
	Provinces	8 649	9 296	9 933	11 411	9 784	9 492	10 792	10 183
	Communes	752	1 199	1 271	1 508	1 748	1 661	1 361	1 829
	ODANC	51	69	49	303	425	565	463	530
	ODAC	12	11	12	15	13	64	50	0
	ODAE	0	0	0	0	0	334	0	10
	EEP	0	0	0	0	0	0	0	0
	ODAP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total Dépenses		94 477	112 329	95 200	104 893	106 502	113 831	121 066
Recettes	Provinces	46 226	68 253	50 771	53 372	54 756	58 410	61 484	68 175
	Communes	18 211	20 410	20 283	22 036	21 642	22 102	25 127	26 138
	OCS	11 604	11 215	10 757	14 511	14 245	15 626	17 298	18 144
	EEP	4 688	4 876	4 903	5 375	5 226	6 359	4 926	5 579
	ODANC	2 922	2 548	2 815	3 070	3 534	3 522	3 893	4 457
	Nouvelle-Calédonie	6 878	1 321	1 424	952	1 660	2 326	2 148	2 803
	ODAE	1 703	1 502	1 678	1 969	1 860	1 888	2 007	3 659
	Divers	1 307	553	824	1 629	1 612	1 725	1 917	2 149
	ODAC	938	1 253	1 275	1 476	1 437	1 273	1 427	1 446
	ODAP	0	398	470	503	530	600	841	1 001
	État	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Recettes		94 477	112 329	95 200	104 893	106 502	113 831	121 066	133 551

Unité : million de F.CFP

Certaines subventions ont un caractère obligatoire

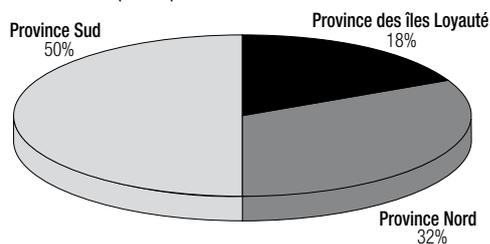
En 2006, la Nouvelle-Calédonie a versé 50 milliards de F.CFP sous forme de dotations de fonctionnement aux provinces réparties à raison de 50% pour la province Sud, 32% pour la province Nord et 18% pour la province des îles Loyauté.

Cette dotation constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Nouvelle-Calédonie (article 181.I de la loi organique) ; elle est financée

par prélèvement d'une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, frais de fonctionnement déduits. La quote-part prélevée sur les recettes fiscales ne peut être inférieure à 51,5% de ces ressources et est fixée chaque année compte tenu du montant des recettes fiscales inscrit au budget primitif. Elle est, le cas échéant, majorée pour atteindre le seuil.

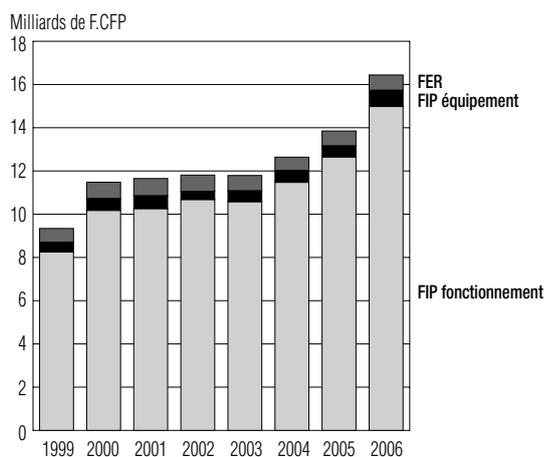
Les flux internes

Répartition des dotations de fonctionnement par province en 2006



La Nouvelle-Calédonie verse également des dotations de fonctionnement aux communes au titre du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) et du Fonds d'Électrification Rurale (FER). Le FIP a été institué (article 49 de la loi organique) "afin d'assurer le fonctionnement des communes et reçoit une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie locale des tabacs". Cette quote-part est fixée chaque année par une délibération du congrès. De même un Fonds Intercommunal de Péréquation pour l'équipement des communes est aussi institué. Il est également alimenté par une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs qui ne peut être inférieure à 0,5% de la somme du produit de ces impôts.

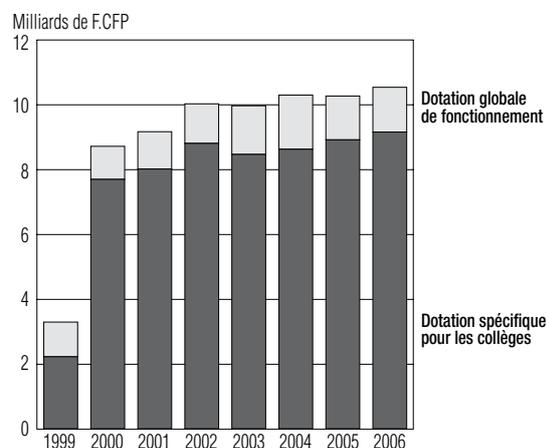
Dotations obligatoires versées par la Nouvelle-Calédonie aux communes



Le Fonds d'Électrification Rurale (FER) est géré par un comité de gestion constitué par des membres du gouvernement, des représentants des

communes et des représentants de la Direction de l'Infrastructure et des Transports Terrestres (DITT). Toutes les communes ne sont pas adhérentes d'office. Celles désireuses d'y adhérer versent une participation au FER. De ce fait, le FER dispose de ressources provenant non seulement du versement par la Nouvelle-Calédonie de la taxe sur l'électricité, mais également de la participation de chaque commune adhérente et de ressources en provenance de l'État. Chaque commune adhérente présente des programmes et le comité se charge d'effectuer une sélection selon des critères définis.

Les dotations de l'État aux provinces



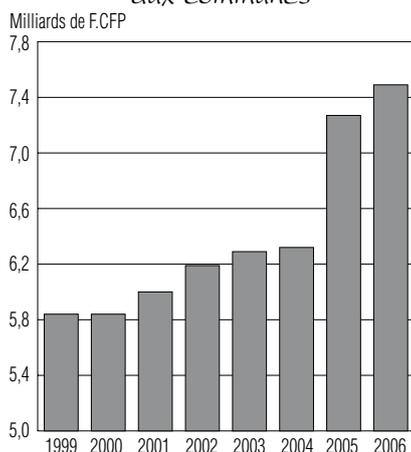
L'État verse annuellement aux provinces, hors contrats de développement, une dotation globale de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement correspond aux sommes reçues de l'État, hors contrats de développement, soit directement, au titre de l'aide médicale gratuite, des personnes âgées, des enfants secourus, des handicapés, de l'enseignement primaire public et du fonctionnement des collèges, soit indirectement, par l'intermédiaire du budget de la Nouvelle-Calédonie, au titre de la santé et de l'enseignement primaire public. L'État verse annuellement aux provinces, hors contrats de développement, une dotation globale de construction et d'équipement des collèges (à compter de 2001, elle évolue comme la population scolarisée dans les collèges d'enseignement public). Cette dotation est répartie entre les provinces par le haut-commissaire, dans des conditions définies

par décret en Conseil d'État, en fonction de l'évolution de la population scolarisable et de la capacité d'accueil des établissements, après avis des présidents des assemblées de province.

De 1997 à 1999, les dotations au titre de l'enseignement et de la santé sont versées à la Nouvelle-Calédonie qui les reverse ensuite aux provinces ; à partir de 2000, ces transferts sont effectués directement aux provinces.

L'État verse également aux communes diverses dotations : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constituée de la dotation forfaitaire et de la dotation d'aménagement, la Dotation Elus Locaux (DEL), la Dotation de Développement Rural (DDR), la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) et les dotations au titre du transport scolaire.

Évolution des dotations de l'État versées aux communes



D'autres subventions sont versées au titre des contrats pluriannuels de développement (article 210 de la loi organique LOI n°99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie) ; ces contrats sont conclus entre l'État d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les provinces d'autre part et sont renouvelés pour une durée de cinq ans. Les actions et opérations

prévues par ces contrats favorisent l'accès aux formations initiales et continues, l'insertion des jeunes, le développement économique, l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement culturel.

D'autres subventions ont un caractère spécifique à une dépense particulière ou un caractère ponctuel

La Nouvelle-Calédonie verse également des subventions de fonctionnement à ses différents établissements publics, de même que l'État ou les communes.

Une dotation globale de fonctionnement est versée par la CAFAT au CHT ; cette dotation permet de couvrir les dépenses d'hospitalisation complète et incomplète ainsi que les séances d'hémodialyse du CHT ; le CHS bénéficie également de cette dotation globale (délibération n°425 du 12.08.93).

Sont également retenues les subventions d'investissement qui regroupent les dotations d'équipement et les participations pour le financement d'opérations d'investissement ; par exemple, un établissement public peut solliciter une subvention de sa collectivité de tutelle pour le financement de l'acquisition d'un équipement.

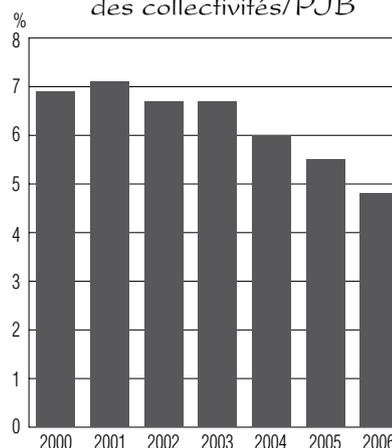
Il convient de préciser que les transferts publics internes englobent aussi les subventions versées aux associations dont le financement est majoritairement public : les différents offices de tourisme, les autres syndicats d'initiative, les associations diverses... ; leurs dépenses sont estimées à partir des subventions versées par les collectivités publiques.

État de la dette

La dette publique se définit comme l'ensemble des emprunts publics, c'est à dire contractés par des administrations publiques. En 2006, l'endettement néo-calédonien représente 4,8% du PIB calédonien contre 65% pour la France.

Le recours à l'endettement est en recul en 2006 (- de 1,7 milliard de F.CFP entre 2005 et 2006). Un quart de cet endettement est le fait des provinces contre un peu moins des deux tiers pour les communes et 7% pour la Nouvelle-Calédonie.

Évolution de l'endettement des collectivités/PJB



État de la dette

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nouvelle-Calédonie	7 195	5 970	4 591	4 018	3 192	2 509	2 024
Provinces	6 892	6 584	7 680	8 978	8 998	8 440	7 817
Communes	15 228	17 185	17 879	20 124	19 979	20 571	20 038
SIVM	1 306	1 370	1 433	1 381	1 470	1 224	1 117
Total	30 621	31 109	31 583	34 501	33 639	32 744	30 996

Source : Agence française de développement (AFD)

Unité : million de F.CFP

L'importance du secteur public dans l'économie

32

Indicateurs du secteur public calédonien

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*	2006*
Part du secteur public dans le PIB	24	23	23	24	23	21	22	22
Taux de prélèvement obligatoire	27	27	28	28	29	29	30	29
Taux d'investissement	5	4	5	5	4	4	4	5
Taux de pression fiscale	17	16	17	17	17	18	19	18
Part des prestations sociales dans le PIB	13	13	14	15	15	15	16	15

* Provisoires

Unité : %

L'importance du secteur public dans l'économie calédonienne est mesurée par le rapport entre la valeur ajoutée (VA) non marchande et le Produit Intérieur Brut (PIB). Ce dernier se définit comme la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. La valeur ajoutée non marchande est déterminée par l'ensemble des coûts de production (permettant de mesurer la "production") diminué des achats de biens et services (les "consommations intermédiaires"). Elle correspond principalement aux charges salariales.

Ainsi la part du secteur public dans le PIB (VA non marchande/PIB) représentait 22% en 2006 ce qui est stable depuis 2004, mais supérieur par rapport à la France métropolitaine (16% en 2006). Les dernières données disponibles pour les DOM concernent l'année 2003. Ainsi elle était de 26% pour la Guadeloupe, de 35% pour la Guyane, 29% pour la Martinique et 27% pour la Réunion. Concernant la Polynésie Française, la part du secteur public dans le PIB était en 2005 de 24%.

Le taux de prélèvements obligatoires (montant des prélèvements obligatoires/PIB) a augmenté sensiblement de 1998 à 2005 ; en effet il atteint 29% en 2006, supérieur à celui de la Guadeloupe et celui de la Réunion (respectivement 26% et 29%) et inférieur à celui de la Guyane (31%), de la Martinique (33%). Par contre le taux de prélèvement obligatoire de la France métropoli-

taine et de la Polynésie Française sont largement supérieurs à celui de la Nouvelle-Calédonie ; ils s'élèvent respectivement à 44% en 2006 et 36% en 2005.

Le taux de pression fiscale (recettes fiscales/PIB) était en 2006 de 18% en Nouvelle-Calédonie contre 28% pour la Métropole, 20% pour la Polynésie Française ; concernant les DOM, il est mesuré à 17% pour la Guadeloupe, 18% pour la Guyane, 19% pour la Martinique et 16% pour la Réunion.

Le taux de pression sociale (cotisations sociales/PIB) s'élève en 2006 à 12% en Nouvelle-Calédonie.

Le taux d'investissement du secteur public calédonien (Investissement/PIB) est assez stable depuis 1998 et s'élève à 5% en 2006, comparable à celui de la Martinique et de la Réunion et inférieur à celui de la Guadeloupe (6%) et de la Guyane(9%). Celui de la métropole était de 3% et celui de la Polynésie Française 8% en 2005.

La part des prestations sociales (montant des prestations sociales en espèce et en nature/PIB) a atteint 15% en 2006, équivalente à celle de la Polynésie Française. La France a un ratio des prestations sociales sur le PIB qui représente le double de la Nouvelle-Calédonie (33%). Dans les DOM, elle était de 17% pour la Guadeloupe et la Martinique, 14% pour la Guyane et 23% pour la Réunion pour l'année 2003.